

COMPTE RENDU Réunion du conseil municipal de VENERIEU

11 Avril 2022 à 20 heures

Le onze avril, deux mille vingt-deux, le conseil municipal de VENERIEU, dûment convoqué le cinq avril, deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian FRANZOI, Maire.

Etaient présent(e)s : Ch FRANZOI, Ca.FRANZOI, F GINET, K GUER, B JAS, T JAS, P. MARTIN, B. ODET, P.ROUSSELIN, J.DOVILLEZ, S. TARDY

Était absent(e)s: (1) C. TARDY, (2) B. MATHIEU, (3), A. AUFRESNE (4) E. GENTY

Procuration: (1) S. TARDY, (2) P. ROUSSELIN, (3) C. FRANZOI

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 14

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

ORDRE DU JOUR

Affaire n°1: Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Le Conseil municipal, de VENERIEU.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil doit se prononcer sur :

- Participer à compter du 1 avril 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de couverture mutuelle santé souscrite de manière collective au près du cdg38(contrat groupe) et facultative par ses agents,
- Verser une participation mensuelle de 30€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie couverture mutuelle santé labellisée,

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-12

Vote du conseil:

Pour 14 voix, 0 contre, 0 abstention.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les courriers nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2022

Affaire n°2: REPORT DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil Municipal après avoir approuvé le compte Administratif 2021 indique savoir :

Excédent de fonctionnement : 207 385,05 € + 3307,83€ (report CCAS) = + 210 692,88€

Excédent d'investissement : +90 003,32 €

Résultat + 300 696,20 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention savoir :

- D'indiquer l'excédent d'investissement de + 90 003,32 € au compte R1 : recettes d'investissement.
- De reporter l'excédent de fonctionnement de + 210 692,88€ au compte 002 recettes de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Mr Christian FRANZOI, le Maire propose au conseil municipal après l'avoir présenté en comptabilité M14, le vote le budget Primitif 2022.

BALANCE GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 679 342,88 € Recettes 679 342,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 466 053,32€ Recettes 466 053,32€

Le conseil Municipal en prend connaissance et vote 14 Pour, O Contre et O Abstention Le budget Primitif 2022 est accepté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie conforme Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2022

Affaire n°3: remboursement des arrhes location salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Me XXX concernant le remboursement des arrhes qu'il a versé pour la réservation de la salle polyvalente de mars 2020.

Vote:

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 340 € ayant fait l'objet du titre de recette n° 7 Bordereau 4 sur l'exercice 2020 à Me XXX.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie conforme Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2022

La séance est levée à 20h13

Le Maire : C. FRANZOI